

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1894.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 s'élève à	fr. 2,507,523 »
L'amendement ci-après indiqué porte ce chiffre à	2,515,828 »
soit une augmentation de	fr. 8,305 »

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

ART. 2. — *Traitement du personnel des bureaux.*

Crédit porté au projet de Budget primitif	fr. 327,695 »
— — — — — amendé	336,000 »
AUGMENTATION.	fr. 8,305 »

Cette augmentation doit permettre de créer quelques emplois nouveaux et de donner un traitement à des agents qui, depuis un temps assez long, rendent des services gratuits à l'Administration.

Depuis 1883, le nombre des emplois rétribués n'a été augmenté que de deux et le crédit affecté aux traitements est resté stationnaire, tandis que les attributions et le travail du Département ont augmenté.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1894 est fixé à la somme de deux millions cinq cent quinze mille huit cent vingt-huit francs (2,515,828 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	458,200 .
2	— du personnel des bureaux	336,000 .	
3	Matériel	48,200 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques			
6	Allemagne.	58,000 .	941,650 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	34,150 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	30,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	58,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 .	
18	Mexique.	30,000 .	
19	Pays-Bas	38,000 .	
20	Perse	30,000 .	
21	Portugal	25,000 .	
22	Roumanie	25,000 .	
23	Russie	58,000 .	
24	St-Siège	26,000 .	
25	Serbie	25,000 .	
26	Suisse	15,000 .	
27	Turquie.	30,000 .	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER. . . . fr.			1,379,850 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		1,379,850 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,900 .	575,900 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	229,245 .
32	— — — — à Constantinople	17,000 .	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245 .	
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
35	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 .	42,000 .
	A REPORTER. fr.		2,396,995 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		2,596,995 .
	CHAPITRE VII.		
	COMMERCE, ÉMIGRATION.		
37	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000 .	114,855 .
38	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque	20,000 .	
39	Service de l'émigration	26,000 .	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,855 .	
	CHAPITRE VIII.		
	PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES		
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 .	4,000 .
42	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 .	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr		2,515,828 .

(64)